

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Inscription :

L'inscription est obligatoire pour être admis au CLSH. Le dossier complet doit être remis en Mairie. Les inscriptions seront acceptées en fonction des places disponibles.

Un échéancier de présence est demandé. Toutefois en cas de changement de période de fréquentation, le service du CLSH doit être obligatoirement contacté pour acceptation préalable. Les désistements doivent être également signalés.

Horaires d'ouverture :

Le CLSH est ouvert de **7h30 à 18h**. Afin d'organiser au mieux les activités des enfants, les horaires **d'arrivée entre 7h30 et 9h00 et de départ entre 17h et 18h** devront être strictement respectés.

Fonctionnement :

- Recommandations aux parents :
 - ❖ Marquer les vêtements
 - ❖ En cas de fièvres, douleurs, etc., les parents seront systématiquement prévenus
 - ❖ Aucun médicament ne sera administré par le personnel du CLSH
 - ❖ La structure peut être amenée à juger de l'opportunité de sanctions notamment pour des actes d'indiscipline
 - ❖ L'apport d'objets de valeur est déconseillé (jeux vidéo, montre...) et dans tous les cas, le CLSH décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
 - ❖ Les portables sont interdits jusqu'à 12 ans

Responsabilité :

Le CLSH est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture. Toutefois l'attention des parents est attirée sur le fait que leur responsabilité peut être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration de matériel ou des locaux. Il en est de même s'il était blessé ou blessait un autre enfant.

Droit à l'image : (voir fiche d'inscription)

Votre autorisation permet, lors des activités, à l'équipe d'animation du CLSH de photographier et/ou filmer votre enfant mineur afin de diffuser, éventuellement, les photographies et images filmées dans le magazine municipal « Les Brèves » et/ou sur le site Internet de la Ville « www.mairie-cadaujac.fr » et/ou lors d'une exposition du CLSH et/ou sur une plaquette de présentation du CLSH et/ou dans le journal régional.

Tarif et facturation :

Le tarif inclut : le repas, le goûter et les activités.

Il est calculé selon la méthode du taux d'effort et est dégressif suivant le nombre d'enfants par famille, pour les résidents sur Cadaujac (renseignements en Mairie). Tarif fixe pour les familles hors commune (12.50 € par jour)

Une facture vous parviendra après chaque période de vacances.

ATTENTION : En cas d'absence seul un justificatif (médical, événement grave,...) pourra permettre un remboursement.

Programme d'activités :

Les activités proposées sont affichées le lundi matin à l'entrée du centre. Un document hebdomadaire retrace les besoins particuliers (matériels, vêtements,...), les lieux des sorties et les horaires.

Message du Directeur aux parents :

Merci de votre confiance et soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour le bien être de vos enfants, et que nous ferons notre possible pour contribuer, à vos côtés, à leur épanouissement.

Nous comptons également sur votre soutien pour que leur séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Je vous en remercie vivement par avance et reste bien entendu disponible.

Cordialement,

Jean-Pierre AYPHASSORHO

Tél. 06.08.25.84.38

enfance-jeunesse.cadaujac@hotmail.fr